



NATIONS UNIES

ASSEMBLEE
GENERALE



LIBRARY

Distr.
LIMITEE

A/C.1/36/L.24
16 novembre 1981
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

DEC 2 1981

Trente-sixième session
PREMIERE COMMISSION
Point 51 de l'ordre du jour

UN/SA COLLECTION

EXAMEN DE L'APPLICATION DES RECOMMANDATIONS ET DECISIONS ADOPTEES PAR
L'ASSEMBLEE GENERALE A SA DIXIEME SESSION EXTRAORDINAIRE

Bulgarie : projet de résolution

Etat des accords multilatéraux dans le domaine du désarmement

L'Assemblée générale,

Rappelant le Document final de sa dixième session extraordinaire consacrée au désarmement,

Consciente du fait qu'à ce jour un certain nombre d'accords multilatéraux ont été conclus dans le domaine du désarmement,

Considérant qu'il importe particulièrement, du point de vue de la réalisation des objectifs, de ces instruments, que participe à ceux-ci un aussi grand nombre d'Etats que possible,

Prenant acte avec satisfaction du supplément spécial à l'Annuaire des Nations Unies sur le désarmement, touchant l'état des accords multilatéraux de réglementation des armements et de désarmement, ainsi que des renseignements sur cette question qui figurent dans les annuaires,

1. Réaffirme l'importance des dispositions concernant le caractère universel des accords multilatéraux dans le domaine du désarmement qui figurent dans le Document final de sa dixième session extraordinaire consacrée au désarmement, en particulier au paragraphe 40;
2. Prie les Etats Membres dépositaires de tels accords de fournir au Secrétaire général des informations quant à leur état avant le début de chaque session ordinaire de l'Assemblée générale;
3. Prie en outre le Secrétaire général de dresser, pour chaque session ordinaire de l'Assemblée générale, un tableau synoptique des signataires de ces accords et parties à ces accords en vue de permettre à l'Assemblée générale d'examiner la question de l'état de ces instruments, si elle le juge approprié.